



ATHLETISME 2017- 2018

1. Les Epreuves et Participation

Un concurrent peut participer à 4 épreuves maximum dont 2 courses au plus et 1 relais (2 relais pour les juniors et cadets masculins).

Voir Règlements particuliers Ugsel – ATHLETISME en PLEIN AIR Edition 2016/2020 Saison 2017/2018. <http://www.ugsel.org/wp-content/uploads/2018/02/2018-ATHLE-PLEIN-AIR-Reglt-UGSEL-2016-2020-CSN-juin-2017.pdf>

ATTENTION, aux modifications concernant:

- Licences (art.1.2)
- La hauteur des haies en BG (art. 2)
- En équipe, seules sont prises en compte les performances faites en séries (art. 9.1)
- En équipe le relais...(art. 9.2)
- Jury championnat par équipe et HNSS (art. 10.3)
- Qualification exceptionnelles (art. 3.2)

Dispositions particulières dans le déroulement des épreuves du championnat départemental

- ▶ **Courses** : le premier de chaque série sera qualifié pour la finale ainsi que les meilleurs temps.
(ex : 2 séries - plus les six meilleurs temps ; 3 séries - plus les cinq meilleurs temps...)

Le jury se réserve la possibilité de faire une finale B, en cas d'égalité de performances.

- ▶ **Concours** :

- **Benjamins/Minimes** : le nombre d'essais est de 4.
- **Cadets/Juniors** : le nombre d'essais est de 4, plus 2 essais supplémentaires aux 8 meilleurs.
Pour ces essais supplémentaires, l'ordre de passage se fait en ordre croissant.

- ▶ **Concours de hauteur** : pour les concurrents qualifiés en individuel, l'échauffement se fait à 10 cm en dessous du minima de qualification. Début du concours à 5 cm en dessous du minima.
Montée de barre en fonction de la table de cotation.

2. Règlements Particuliers

Pour toutes les catégories, **il est interdit de doubler 2 courses de distances égales ou supérieures à 400 mètres sauf pour le 4X400m (art4.3).**

Dans les catégories minimales féminines et masculines, en épreuve de haie courte, **un ou une concurrent(e) ne peut participer à la fois au 80m et au 100m haies ou au 50m et au 80m haies dans une même compétition.**

En championnat individuel, il ou elle doit choisir l'une ou l'autre épreuve. Si le concurrent est engagé en championnat individuel et en championnat par équipes, l'épreuve dans laquelle il est qualifié en championnat individuel est prise en compte pour le championnat par équipes.

Les catégories cadettes et juniors féminins sont différenciées (pas de catégorie unique).
Les seniors peuvent participer aux épreuves d'athlétisme jusqu'au championnat régional.

3. Juges Elèves

Lors des épreuves ouvertes, des championnats départementaux et régionaux, les élèves pourront intégrer les jurys de hauteur, longueur, triple-saut, poids, disque et javelot sous la responsabilité des professeurs EPS de chaque concours.

4. Engagements pour les épreuves ouvertes du Comité sur U-Sport

Epreuves ouvertes n°1 : Le mercredi 28 mars 2018 pour les Benjamins et Minimes Ma & Fe.

Epreuves ouvertes n°2 : Le mercredi 11 avril 2018 pour les Benjamins et Minimes Ma & Fe.

5. Engagements pour le Championnat du Comité sur U-Sport

Le mercredi 28 mars 2018 pour les cadets /Juniors Ma & Fe.

Le mardi 24 avril 2018 pour les Benjamins et Minimes Ma & Fe.

6. Qualifications pour le Championnat Territorial sur U-Sport

Les demandes de requalification exceptionnelle doivent nous parvenir pour le Mardi 29 mai 2018 pour les Benjamins et Minimes Ma & Fe. **DERNIER DELAI.**

Les commissions de qualification Territoriales sont :

le Jeudi 29 mai 2018 pour les cadets /Juniors Ma & Fe.

le Mercredi 30 Mai 2018 pour les Benjamins et Minimes Ma & Fe (Joué lès Tours 16h00)

Pour les catégories benjamins et minimes, les qualifications régionales sont effectuées d'après les performances accomplies au cours des 3 journées de compétitions départementales.

Les benjamins et minimes ayant réalisé les minimas (voir tableau minima de qualification) sont susceptibles d'être qualifiés.

S'il n'y a pas de minima indiqué, la liste des qualifiés sera arrêtée par la commission régionale de qualification au vu des résultats des compétitions départementales.



Concours de Perche, Marteau et Steeple



Les établissements qui souhaitent engager des athlètes en saut à la perche, lancer de marteau ou steeple pour le championnat Territorial devront faire parvenir les **engagements** pour le Mercredi 28 Mars 2018 C/J et Mardi 29 Mai 2018 pour les B/M.

Ces concours auront lieu lors des championnats territoriaux : le 4 avril (C/J) ou le 6 juin 2018 (B/M)

7. Championnat Par Equipes

Les établissements qui souhaitent participer au Championnat du Comité par Equipes benjamins et minimes devront **OBLIGATOIREMENT** nous adresser les feuilles d'engagements, une par catégorie, pour le **mardi 15 mai 2018 - 12h00 dernier délai.**

Seules des modifications pourront être faites à la chambre d'appel avant le début de la compétition.

ATTENTION - Respecter la répartition des groupes pour la composition de l'équipe.

- Critérium de France de Collège : se reporter aux Règlements particuliers Ugsel – ATHLETISME en PLEIN AIR Edition 2016/2020 Saison 2017/2018 - Titre II, article 6 et 11.
- Championnat National par Equipes Benjamin(e)s/Minimes filles et garçons : se reporter aux Règlements particuliers Ugsel – ATHLETISME en PLEIN AIR Edition 2016/2020 Saison 2017/2018 - Titre II, article 6 et 11 et Titre III art 12 à14.
- Championnat Lycée : se reporter aux Règlements particuliers Ugsel – ATHLETISME en PLEIN AIR Edition 2016/2020 Saison 2017/2018 – Titre II art 6 à11 et Titre III, article 12 et 15.
- Le dépôt de la composition des équipes ainsi que la désignation des jurys (adulte et jeune) doit se faire dans les délais fixés par les Services Nationaux de l'UGSEL.

8. Qualifications pour le Championnat National

Les qualifications individuelles sont effectuées d'après les performances accomplies au cours des championnats du Comité ou Territoire UGSEL (voir tableau minima de qualification). La participation au championnat régional est obligatoire, les performances réalisées lors du championnat départemental ne pourront être prises en compte que pour les athlètes ayant participé au championnat régional.

Le relevé de ces qualifiés est établi sous la seule responsabilité de la Commission Sportive Régionale.

Compétitions	Dates	Lieux	Dates limites d'engagements
Epreuve Ouverte n°1	04 avril 2018 à 10h00	Stade Grandmont TOURS	28 mars 2018
Epreuve Ouverte n°2	18 avril 2018 à 13h00	Stade Guy Drut SAINT-CYR/ Loire	11 avril 2018
Championnat du Comité Cadets/Juniors	04 avril 2018 à 10h00	Stade Grandmont TOURS	28 mars 2018
Championnat du Comité Benjamins/Minimes	16 mai 2018 à 10h00	Stade Grandmont TOURS	24 avril 2018
Championnat du Territoire Cadets/Juniors	04 avril 2018 à 10h00	Stade Grandmont TOURS	28 mars 2018
Championnat du Territoire Benjamins/Minimes	6 juin 2018	Stade de BLOIS (41) Satde des allées	29 mai 2018 <i>(requalification exceptionnelle)</i>
Championnat National Cadets/Juniors	25 et 26 mai 2018	VANNES (56)	
Championnat National Benjamins/Minimes	21 et 22 juin 2018	PARILLY (69) Stade du Rhône	